



Accident de travail faute inexcusable de l'employeur

Par **Gaetanmatteo**, le **15/07/2012** à **12:09**

Bonjour,

Je suis Gaétan matteo et j'ai oublié quelques précisions je suis employé dans une entreprise de travaux publics et j'exerce la fonction de maçon voiries et réseaux divers donc huit heures par jour debout et à soulever des charges lourdes toute la journée c'est un parcours du combattant tous les soirs quand je rentre chez moi Cheville douloureuse qui enflent obligé de travailler avec une chevillière